



*Procès-verbal de
l'Assemblée Générale du SDE*

* * *

Séance du 22 février 2019

* * *

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux février à 18 h 00, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Départemental d'Énergie, 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. FROSSARD (Président),
Mmes CARRERE, CUQ, CURBET, POURTEAU, SOLLES et VERGES.
MM. ARMARY, BARRAL, CAZABAT, DUTOUR, FOURCADE, LAFFAILLE, MUR,
PELIEU et PIRON.
et 246 autres délégués

Membres excusés : Mmes BOURDEU, DURRIEU et MENDES.
MM. BOUBEE, DABEZIES et GUILHAS.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Administratif 2018 et affectation du résultat
- Présentation des projets de réseaux de chaleur et proposition du budget annexe
- Présentation des projets de production photovoltaïque et proposition du budget annexe
- Rappel des orientations budgétaires et des principaux projets du SDE65
- Approbation du Budget Général 2019 et autorisations de programmes correspondantes
- Questions diverses

Daniel Frossard, Président, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et remercie également les partenaires présents.

Il poursuit par une présentation générale du compte administratif 2018 en précisant que le CA 2018 est exceptionnel car tous les objectifs ont été atteints en ce qui concerne les réalisations. Le Président remercie le directeur et l'équipe du SDE pour ces résultats. En ce qui concerne le budget, celui-ci est en très forte hausse mais il souligne que les cotisations des communes n'en seront pas pour autant augmentées. Ces chiffres sont justifiés par une augmentation de l'activité 2018 (il cite les TEPCV) ainsi que par la gestion des dépenses des communes pour l'énergie.

Avant de passer à l'examen détaillé du compte administratif, le Président revient sur les créations futures de l'agence locale de l'énergie et du climat et de la SEM. L'ALEC serait un soutien pour le SDE dans le domaine des énergies nouvelles renouvelables. Afin que cet outil puisse voir le jour, le SDE travaille sur l'adhésion du Conseil Départemental ainsi que celle des communautés de communes.

Il évoque ensuite la SEM. Cette société dont la création est envisagée d'ici la fin de l'année, avec le concours du Département, portera les projets relatifs aux énergies nouvelles renouvelables. Le Président conclut en expliquant qu'une étude juridique va être lancée à ce sujet et un retour sera fait lors de l'assemblée générale de décembre.

Le 1^{er} sujet abordé concerne le Compte Administratif 2018 et l'affectation du résultat

Monsieur Frossard commente les chiffres de la section de fonctionnement puis poursuit par la section d'investissement (*voir diaporama joint*).

Il laisse ensuite la parole à Monsieur Pélieu qui demande aux délégués s'ils ont des questions.

La salle demeurant silencieuse, il propose de passer au vote.

Aucun vote « contre », aucune abstention : le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Président commente ensuite le résultat de l'exercice 2018 et le soumet au vote.

Pas de vote « contre », pas d'abstention, pas de refus de vote : l'affectation du résultat est votée à l'unanimité et sera retranscrite telle quelle dans le budget.

N°	Objet de la délibération
DL 18-02-2019	Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2018 <i>L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Frossard, Président, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 :</i> - déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. - lui donne acte de la présentation du compte administratif - arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après : * Investissement (dépenses) : 2 784 163,03 € * Fonctionnement (recettes) : 6 342 502,48 € * Ensemble (recettes) : 3 558 339,45 €
DL 21-02-2019	Affectation du résultat du compte administratif <i>Le Président, Daniel FROSSARD, propose au Comité de prélever sur le résultat de fonctionnement la somme de 2 784 163,03 € pour l'affecter en réserve afin d'autofinancer la section d'investissement. Un titre de recettes correspondant sera émis au compte 1068 "Réserves".</i>

Le 2ème sujet concerne le budget annexe « réseaux de chaleur »

Monsieur Frossard commente d'abord les chiffres du compte administratif 2018 et poursuivra par le budget annexe 2019 (*voir diaporama joint*). Il précise que les réalisations à venir s'étaleront sur deux ans car les projets sont longs à sortir. En ce qui concerne les investissements, 3 réseaux de chaleur sont prévus. Seuls des travaux en avance de phase pour le réseau de chaleur de Saint-Lary ont été réalisés. Aucune dépense de fonctionnement n'a été engagée.

Sans question de la part des membres présents, le Président propose de passer au vote.

Aucun vote « contre », aucune abstention : le compte administratif 2018 du budget « réseaux de chaleur » est adopté à l'unanimité.

Le Président commente ensuite le résultat de l'exercice 2018 et le soumet au vote.

Pas de vote « contre », pas d'abstention, pas de refus de vote : l'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

N°	Objet de la délibération
DL 20-02-2019	<p align="center">Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget réseau de chaleur</p> <p><i>L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Frossard, Président, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif du budget réseau de chaleur 2018 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. - lui donne acte de la présentation du compte administratif - arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après : <ul style="list-style-type: none"> * Investissement (dépenses) : 276 619,60 € * Exploitation (recettes) : 50 000,00 € * Ensemble (recettes) : 326 619,60 €

N°	Objet de la délibération																																																		
DL 23-02-2019	<p align="center">Affectation du résultat du compte administratif du budget réseaux de chaleur</p> <p><i>Le Président Daniel Frossard propose au Comité de reporter les sommes comme indiqué :</i></p> <p>Résultats d'investissement (en €)</p> <table> <tr> <td>Résultat de l'exercice N</td> <td align="right">276 619,60</td> </tr> <tr> <td>1- Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2- Résultat antérieur cumulé au 31/12N</td> <td align="right">276 619,60</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser de N en dépenses</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>3- Restes à réaliser de N en recettes</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>4- Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)</td> <td align="right">276 619,60</td> </tr> </table> <p>Résultat d'exploitation</p> <table> <tr> <td>5- Résultat de l'exercice N</td> <td align="right">50 000,00</td> </tr> <tr> <td>6- Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>7- Résultat cumulé avant affectation (7+8)</td> <td align="right">50 000,00</td> </tr> </table> <p>Le Comité décide des affectations suivantes :</p> <table> <tr> <td>a) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>reste disponible</td> <td align="right">50 000,00</td> </tr> <tr> <td>b) Résorption du déficit d'investissement (ligne 6)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>reste disponible</td> <td align="right">50 000,00</td> </tr> <tr> <td>c) Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>d) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement</td> <td align="right">50 000,00</td> </tr> </table> <p>Inscriptions au budget N + 1</p> <table> <tr> <td>Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent d'investissement reporté (en recettes)</td> <td align="right">276 619,60</td> </tr> <tr> <td>ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>(lignes b + c)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 (ligne d)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent de fonctionnement reporté (en recettes)</td> <td align="right">50 000,00</td> </tr> <tr> <td>ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> </table>	Résultat de l'exercice N	276 619,60	1- Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1		2- Résultat antérieur cumulé au 31/12N	276 619,60	Restes à réaliser de N en dépenses	0,00	3- Restes à réaliser de N en recettes	0,00	4- Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	276 619,60	5- Résultat de l'exercice N	50 000,00	6- Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	0,00	7- Résultat cumulé avant affectation (7+8)	50 000,00	a) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00	reste disponible	50 000,00	b) Résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	0,00	reste disponible	50 000,00	c) Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0,00	d) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement	50 000,00	Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 3)		Excédent d'investissement reporté (en recettes)	276 619,60	ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)		Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)	0,00	(lignes b + c)		Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 (ligne d)		Excédent de fonctionnement reporté (en recettes)	50 000,00	ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)	0,00	Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)	0,00	Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)	0,00
Résultat de l'exercice N	276 619,60																																																		
1- Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1																																																			
2- Résultat antérieur cumulé au 31/12N	276 619,60																																																		
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00																																																		
3- Restes à réaliser de N en recettes	0,00																																																		
4- Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	276 619,60																																																		
5- Résultat de l'exercice N	50 000,00																																																		
6- Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	0,00																																																		
7- Résultat cumulé avant affectation (7+8)	50 000,00																																																		
a) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00																																																		
reste disponible	50 000,00																																																		
b) Résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	0,00																																																		
reste disponible	50 000,00																																																		
c) Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0,00																																																		
d) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement	50 000,00																																																		
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 3)																																																			
Excédent d'investissement reporté (en recettes)	276 619,60																																																		
ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)																																																			
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)	0,00																																																		
(lignes b + c)																																																			
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 (ligne d)																																																			
Excédent de fonctionnement reporté (en recettes)	50 000,00																																																		
ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)	0,00																																																		
Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)	0,00																																																		
Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)	0,00																																																		

Monsieur Frossard conclut cette partie par la présentation du budget annexe « chaleur » 2019. Sans question de la part de l'assemblée, ce budget est soumis au vote qui est adopté à l'unanimité.

N°	Objet de la délibération
DL 26-02-2019	<p align="center">Délibération du Comité sur le budget annexe Réseaux de chaleur</p> <p><i>Entendu la présentation de Monsieur Daniel Frossard Vu le procès-verbal du 14 décembre 2018 prenant acte du débat d'orientation budgétaire Vu le projet examiné par les membres du Bureau le 7 février 2019, les membres du Comité approuvent chacun des chapitres du budget annexe Réseaux de chaleur 2019 du SDE</i></p>

Une présentation identique est faite pour le budget annexe Photovoltaïque.

Le directeur explique que la situation est un peu similaire. En ce qui concerne le CA 2018, pour la partie investissement, 3 toitures ont été réalisées pour 10 de prévues.

Le CA et le résultat de l'exercice 2018 sont soumis au vote de l'assemblée. Sans abstention ni refus, ils sont adoptés à l'unanimité.

N°	Objet de la délibération
DL 19-02-2019	<p align="center">Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget photovoltaïque</p> <p><i>L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Frossard, Président, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. - lui donne acte de la présentation du compte administratif - arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après : <ul style="list-style-type: none"> * Investissement (dépenses) : 452 363,20 € * Exploitation (recettes) : 15 861,90 € * Ensemble (recettes) : 468 225,10 €

N°	Objet de la délibération																																								
DL 23-02-2019	<p align="center">Affectation du résultat du compte administratif du budget photovoltaïque</p> <p><i>Le Président Daniel Frossard propose au Comité de reporter les sommes comme indiqué :</i></p> <p>Résultats d'investissement (en €)</p> <table> <tr> <td>Résultat de l'exercice N</td> <td align="right">452 363,20</td> </tr> <tr> <td>8- Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9- Résultat antérieur cumulé au 31/12N</td> <td align="right">452 363,20</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser de N en dépenses</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>10- Restes à réaliser de N en recettes</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>11- Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)</td> <td align="right">452 363,20</td> </tr> </table> <p>Résultat d'exploitation</p> <table> <tr> <td>12- Résultat de l'exercice N</td> <td align="right">15 861,90</td> </tr> <tr> <td>13- Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>14- Résultat cumulé avant affectation (7+8)</td> <td align="right">15 861,90</td> </tr> </table> <p>Le Comité décide des affectations suivantes :</p> <table> <tr> <td>e) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>reste disponible</td> <td align="right">15 861,90</td> </tr> <tr> <td>f) Résorption du déficit d'investissement (ligne 6)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>reste disponible</td> <td align="right">15 861,90</td> </tr> <tr> <td>g) Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>h) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement</td> <td align="right">15 861,90</td> </tr> </table> <p>Inscriptions au budget N + 1</p> <table> <tr> <td>Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent d'investissement reporté (en recettes)</td> <td align="right">452 363,20</td> </tr> <tr> <td>ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>(lignes b + c)</td> <td></td> </tr> </table>	Résultat de l'exercice N	452 363,20	8- Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1		9- Résultat antérieur cumulé au 31/12N	452 363,20	Restes à réaliser de N en dépenses	0,00	10- Restes à réaliser de N en recettes	0,00	11- Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	452 363,20	12- Résultat de l'exercice N	15 861,90	13- Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	0,00	14- Résultat cumulé avant affectation (7+8)	15 861,90	e) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00	reste disponible	15 861,90	f) Résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	0,00	reste disponible	15 861,90	g) Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0,00	h) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement	15 861,90	Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 3)		Excédent d'investissement reporté (en recettes)	452 363,20	ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)		Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)	0,00	(lignes b + c)	
Résultat de l'exercice N	452 363,20																																								
8- Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1																																									
9- Résultat antérieur cumulé au 31/12N	452 363,20																																								
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00																																								
10- Restes à réaliser de N en recettes	0,00																																								
11- Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	452 363,20																																								
12- Résultat de l'exercice N	15 861,90																																								
13- Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	0,00																																								
14- Résultat cumulé avant affectation (7+8)	15 861,90																																								
e) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00																																								
reste disponible	15 861,90																																								
f) Résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	0,00																																								
reste disponible	15 861,90																																								
g) Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0,00																																								
h) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement	15 861,90																																								
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 3)																																									
Excédent d'investissement reporté (en recettes)	452 363,20																																								
ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)																																									
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)	0,00																																								
(lignes b + c)																																									

	Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 (ligne d)	
	Excédent de fonctionnement reporté (en recettes)	15 861,90
	ou déficit d'investissement reporté (en dépenses)	0,00
	Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)	0,00
	Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)	0,00

Le Président enchaîne en présentant le budget annexe photovoltaïque 2019. Sans question des délégués, il le soumet au vote. Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.

N°	Objet de la délibération
DL 25-02-2019	Délibération du Comité sur le budget annexe Photovoltaïque
	<i>Entendu la présentation de Monsieur Daniel Frossard Vu le procès-verbal du 14 décembre 2018 prenant acte du débat d'orientation budgétaire Vu le projet examiné par les membres du Bureau le 7 février 2019, les membres du Comité approuvent chacun des chapitres du budget annexe Photovoltaïque 2019 du SDE</i>

Le débat se poursuit par la présentation par Florence Armary des orientations budgétaires 2019.

En ce qui concerne les travaux d'électrification, un programme Sécurisation (fils nus) 100 % SDE va être créé.

Pour la partie Eclairage Public « travaux neufs », le budget est maintenu en hausse. Les programmes TEPCV et CEE seront finalisés. Le budget relatif à la partie EP « exploitation et maintenance » est en hausse, en lien avec le géo-référencement des réseaux EP. Elle cite enfin la mise en place du nouveau service de facturation pour les factures d'électricité, qui sera gratuit et dont la mise en œuvre s'effectuera en 2019.

Concernant l'alimentation de sites isolés, 3 dossiers seront analysés en 2019.

Avant de poursuivre, le Président questionne l'assemblée sur des interrogations éventuelles.

Monsieur Alonso, délégué d'Aureilhan, intervient d'une part sur le bilan des Certificats d'Economies d'Energie, d'autre part sur la délégation éventuelle de l'ensemble de l'éclairage public au SDE via un contrat de type « performance ».

Le directeur explique que pour les CEE, le SDE remboursera à hauteur de 80 % la part investie par les communes. Avec cette recette, le SDE va réinvestir en proposant aux territoires de nouveaux travaux. Pour l'éclairage public, il s'agit à terme d'aller vers une gestion complète de l'éclairage. L'optimisation des factures EP va être étudiée à compter de l'été 2019.

Monsieur Bez, délégué de Barbazan-Debat, prend à son tour la parole. Il explique que la commune a quelques problèmes avec Enedis sur le contrôle de la facturation EP. La commune s'interroge sur le transfert et n'a pas encore pris de décision.

Monsieur Rouch lui indique qu'en ce qui concerne les nouvelles adhésions, dans un souci de gestion, celles-ci ne seront prises qu'au 1^{er} janvier 2020.

Il redonne la parole à Florence Armary qui reprend son exposé.

Le service Conseil en Energie Partagé poursuit sa mission. En 2019, le SDE prévoit la mise en place d'un animateur « chaleur » et donc un recrutement.

Le marché « achat gaz » sera relancé sur 2 ans pour aboutir sur un marché conjoint électricité/gaz en 2021.

Elle conclut cette partie par les charges générales du SDE, avec 3 recrutements envisagés, l'extension des locaux et l'achat de véhicules.

Sans autre question, le Président enchaîne avec **le Budget 2019** qui est une déclinaison des orientations budgétaires.

Le Président commente les dépenses et recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Le budget est soumis au vote de l'assemblée. Les délégués votent le Budget 2019 à l'unanimité ainsi que la mise en œuvre des autorisations de programmes correspondantes.

M. Frossard remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui accordent.

DL 24-02-2019	<p align="center">Délibération sur le Budget Principal 2019</p> <p><i>Entendu la présentation de Monsieur Daniel Frossard, Président, Vu le procès-verbal du 14 décembre 2018 prenant acte du débat d'orientation budgétaire Vu le projet examiné par les membres du Bureau le 7 février 2019, les membres du Comité approuvent chacun des chapitres du Budget Principal 2019 du SDE</i></p>
DL 27-02-2019	<p align="center">Mise en oeuvre d'une autorisation de programme : Opérations 2017 EP et TEPCV</p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i> - décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2017 EP et TEPCV 5 000 000 € » de 1 500 000 € soit 6 500 000 €.</p>
DL 28-02-2019	<p align="center">Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2018 Article 8 sdext 2018</p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i> - décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2018 Article 8 sdext 1 800 000 € » de 1 400 000 € soit 3 200 000€.</p>
DL 29-02-2019	<p align="center">Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2017 Article 8 sdext 2017</p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i> - décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2017 Article 8 sdext 2017 1 800 000 € » de 400 000 €, soit un montant global de l'AP : 2 200 000,00 €</p>
DL 30-02-2019	<p align="center">Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2019 FACÉ</p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i> - décide de voter le montant de l'autorisation de programme à 3 950 000 €.</p>

DL 31-02-2019	<p align="center">Mise en oeuvre d'une autorisation de programme : Opérations 2019 Article 8 sdext FT enr 2019</p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i> - décide de voter le montant de l'autorisation de programme à 4 500 000 €.</p>
----------------------	---

DL 32-02-2019	<p align="center">Mise en oeuvre d'une autorisation de programme : Opérations 2019 EP</p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i> - décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme à 4 000 000 €.</p>
----------------------	---

Pour conclure cette partie comptable, le Président explique aux délégués que les immobilisations corporelles et incorporelles du SDE65 ont évolué. Il cite pour exemple les panneaux photovoltaïques

équipant la toiture du nouveau garage. En conséquence, il est nécessaire de prendre une délibération qui fixera les modalités et les durées d'amortissement de l'ensemble des biens du SDE. L'assemblée est favorable à cette proposition, validée par la délibération ci-après.

N°	Objet de la délibération
DL 33-02-2019	<p style="text-align: center;">Fixation des durées d'amortissement</p> <p>Il est nécessaire que le SDE se prononce sur les modalités et les durées d'amortissement des biens.</p> <p>Le Président propose au Comité syndical de retenir les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mode d'amortissement linéaire - pas de prorata-temporis (l'amortissement du bien acquis en N commence en N+1) <p>Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans ; - des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans. <p>Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logiciel 2 ans - voiture 5 ans - camion, nacelle 7 ans - mobilier 10 ans - téléphone 2 ans - matériel de bureau, ordinateur 3 ans - matériel électrique inférieur à 750 € 2 ans - matériel électrique supérieur à 750 € 7 ans - échelle 10 ans - biens de faible valeur, seuil unitaire inférieur à 250 € 1 an - équipement des cuisines 10 ans - équipement des garages et ateliers 10 ans - agencement et aménagement de bâtiment 15 ans - panneaux photovoltaïques 20 ans - chaudières bois, chauffage 20 ans <p>Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité :</p> <p>D'approuver le mode d'amortissement linéaire De ne pas retenir le prorata temporis D'approuver les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessus</p>

Enfin, le Président souligne que certains services du SDE dont les missions se développent doivent être renforcés au niveau du personnel, plus particulièrement le bureau d'études, le service administratif et le service Conseiller en Energie Partagé. De même, le détachement sur emploi fonctionnel de directeur général doit être requalifié pour correspondre à la tranche équivalente de population du SDE (soit 40 à 80 000 habitants). En conséquence, il propose aux délégués de délibérer sur ces créations d'emplois. Ces derniers y sont favorables et 4 délibérations valident leur décision.

DL 34-02-2019	<p style="text-align: center;">Création de 2 emplois permanents - service Bureau d'études</p> <p>Le Président expose au comité syndical que les besoins du service justifient la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoints techniques affectés au service Bureau d'études.</p> <p>Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs du SDE deux postes permanents à temps complet d'adjoints techniques, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.</p>
----------------------	--

DL 35-02-2019	<p style="text-align: center;">Création d'un emploi permanent - service administratif</p> <p>Le Président expose au comité syndical que les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif affecté au service Administratif.</p> <p>Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs du SDE un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.</p>
----------------------	--

DL 36-02-2019	Création d'un emploi permanent - Conseiller en Energie Partagé
	<p>Le Président expose au comité syndical que les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise affecté au service Energie.</p> <p>Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs du SDE un poste permanent à temps complet d'adjoint technique et d'agent de maitrise, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des agents de maitrise.</p>

DL 37-02-2019	Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
	<p>Le Président expose au comité syndical que les besoins du service justifient la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de créer au tableau des effectifs un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un EPCI de 40 à 80 000 habitants à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019.</p>

A la fin de cette séance de questions-réponses, il est ensuite proposé à l'assemblée un tour des questions diverses.

Monsieur Marrot, Président de la Communauté des Communes de Neste-Barousse, demande où en est l'instruction des 2 demandes de réseaux de chaleur sur son territoire. Monsieur Rouch lui précise que ces demandes n'ont pas été traitées en 2018, faute de temps, mais que les dossiers sont en instruction et que le SDE est très favorable à ces deux projets. Il s'agit des communes de La Barthe de Neste et Loures-Barousse.

Monsieur le Maire de Calavanté demande des précisions sur le traitement des cendres des chaudières bio-masse. Le directeur lui indique qu'il existe des filières de traitement (en partie agricole selon l'origine du combustible). Le traitement est à la charge du fermier exploitant la chaudière et doit être détaillé dans l'offre. Un complément d'information sur ce point lui sera envoyé par mail.

M. Frossard reprend la parole : il remercie l'ensemble du personnel du SDE pour son implication et invite tous les présents à rejoindre le buffet.

Fin de la réunion à 20 h 00.

Le Président,

Daniel FROSSARD

PJ au présent compte-rendu :

- *diaporama général*
- *dél 18-02-2019 sur le compte de gestion et le compte administratif du budget principal*
- *dél 19-02-2019 sur le compte de gestion et le compte administratif du budget photovoltaïque*
- *dél 20-02-2019 sur le compte de gestion et le compte administratif du budget réseaux de chaleur*
- *dél 21-02-2019 affectation du résultat du compte administratif du budget principal*
- *dél 22-02-2019 affectation du résultat du compte administratif du budget photovoltaïque*
- *dél 23-02-2019 affectation du résultat du compte administratif du budget réseaux de chaleur*
- *dél 24-02-2019 délibération du Comité sur le budget principal*
- *dél 25-02-2019 délibération du Comité sur le budget annexe photovoltaïque*
- *dél 26-02-2019 délibération du Comité sur le budget annexe réseaux de chaleur*
- *dél 27-02-2019 modification d'une autorisation de programme : opérations 2017 EP et TEPCV*
- *dél 28-02-2019 modification d'une autorisation de programme : opérations 2018 article 8 sdext 2018*
- *dél 29-02-2019 modification d'une autorisation de programme : opérations 2017 article 8 sdext 2017*
- *dél 30-02-2019 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2019 FACÉ*
- *dél 31-02-2019 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2019 FACÉ article 8 sdext FT enr 2017*
- *dél 32-02-2019 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2019 EP*
- *dél 33-02-2019 fixation des durées d'amortissement*
- *dél 34-02-2019 création de deux emplois permanents - service bureau d'études*
- *dél 35-02-2019 création d'un emploi permanent - service administratif*
- *dél 36-02-2019 création d'un emploi permanent - conseiller en énergie partagé*
- *dél 37-02-2019 création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services*